

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.152

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 8 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : CINEMA JEAN MARAIS : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA COMPENSATION FINANCIERE POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC POUR 2021

Exposé :

Le 13 juillet 2021 le Conseil municipal a désigné la SARL Les Cinés de Cocagne comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais ».

Un contrat de délégation de service public a ainsi été établi entre la SARL Les Cinés de Cocagne et la commune d'Aucamville pour l'exploitation du Cinéma municipal à compter du 17 septembre 2021 pour une durée de cinq ans.

Au titre de l'article 27 de ce contrat de délégation, il est précisé que l'autorité délégante accorde au délégataire une subvention annuelle au titre de la compensation des sujétions de service public telles que définies dans la convention (diffusion d'une programmation art et essai, partenariat avec les services municipaux, organisation de soirées-débat, ...).

Pour la période allant du 17 septembre au 14 décembre 2021, Les Cinés de Cocagne ont organisé de multiples manifestations répondant aux sujétions de service public mentionnées ci-dessus.

Il est ainsi proposé de verser au titre de cette période une subvention compensatrice de sujétions de service public d'un montant de 7 257 €.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 27 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal « Jean Marais », établi entre la commune d'Aucamville et la SARL Les Cinés de Cocagne,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 7 257 € pour la période allant du 17 septembre au 31 décembre 2021.

Article 2 : cette somme est prévue au budget primitif 2021 de la commune.

Le Maire,

Gérard ANDRE

